



INSTITUTS DE FORMATION AUX  
METIERS DE LA SANTE D'ALBI  
IFSI et IFAS  
6 impasse François Verdier - 81000 ALBI  
Tél : 05 67 87 45 08 - Fax : 05 63 36 93 80  
Courriel : [secretariat@ifmsalbi.fr](mailto:secretariat@ifmsalbi.fr)  
Site : [www.ifmsalbi.fr](http://www.ifmsalbi.fr)

## FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux



## Le métier d'aide-soignant

Le métier d'aide-soignant consiste à dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

## Ses activités

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
- Aider l'infirmière à la réalisation des soins
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits
- Entretien des matériels de soin
- Transmettre les observations par oral et écrit pour maintenir la continuité des soins
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation

# Le projet pédagogique de l'IFAS d'Albi

À travers la mise en œuvre d'un projet pédagogique efficient et humain, l'IFAS d'Albi accompagne, dans le respect du référentiel de formation national, les élèves aides-soignants dans la réalisation de leurs projets professionnels : être un soignant compétent et épanoui au service des patients.

## Quel type de professionnel aide-soignant souhaitons-nous former ?

- ✓ Des professionnels compétents, réflexifs et responsables
- ✓ Des professionnels incarnant les valeurs humanistes et répondant aux besoins des structures de soins
- ✓ Des soignants dont les comportements favorisent leur intégration sociale et professionnelle
- ✓ Des personnalités souples et fortes, adaptables et stables, capables d'évoluer en fonction des impératifs

## Notre projet pédagogique doit alors :

- ✓ Prendre en compte les besoins en santé de la population
- ✓ Intégrer les évolutions récentes des professions aide-soignante
- ✓ Proposer des formations en adéquation avec les besoins territoriaux en termes de professionnels de santé
- ✓ Former des soignants aptes à répondre aux attentes des usagers
- ✓ Offrir aux apprenants les outils de leur réalisation professionnelle et individuelle
- ✓ Soutenir efficacement les formateurs et intervenants professionnels dans leur mission pédagogique

# La formation aide-soignant

La formation comporte 44 semaines soit 1540 heures avec :

- **Enseignement théorique** en institut de formation = **770 heures** (22 semaines)
- **Enseignement clinique** en stage = **770 heures** (22 semaines)

Les équipes pédagogiques, professionnels compétents du secteur sanitaire, sont responsables de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique en tenant compte de la réglementation en vigueur et du programme de formation.

L'enseignement théorique et clinique est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Durant la formation, les apprenants bénéficient de 4 semaines de congés.

## **La formation théorique et pratique comprend :**

- ✓ 10 modules = 693 heures
- ✓ un dispositif d'accompagnement pédagogique (API) = 35h
- ✓ un suivi pédagogique individualisé = 7h
- ✓ des travaux personnels guidés (TPG) = 35h

## **Organisation de la formation théorique :**

La formation est organisée en **5 Blocs de compétences** et **10 modules de formation** :

- **BLOC 1** « *Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale* »
  - Module 1 : *Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne* (147h)
  - Module 2 : *Repérage et prévention des situations à risque* (21h)
- **BLOC 2** « *Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration* »
  - Module 3 : *Evaluation de l'état clinique d'une personne* (77h)
  - Module 4 : *Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement* (182h)
  - Module 5 : *Accompagnement de la mobilité de la personne aidée* (35h)
- **BLOC 3** « *Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants* »
  - Module 6 : *Relation et communication avec les personnes et leur entourage* (70h)
  - Module 7 : *Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs* (21h)
- **BLOC 4** « *Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention* »
  - Module 8 : *Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés* (35h)
- **BLOC 5** « *Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques* »
  - Module 9 : *Traitement des informations* (35h)
  - Module 10 : *Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques* (70h)

## Conditions d'accès

- **Age minimum** : les candidats doivent être âgés de **dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation**. Aucune dispense n'est accordée, et aucune limite d'âge supérieure n'est fixée.
- **Diplôme** : il n'y a **aucune condition de diplôme** pour accéder à la sélection.
- **Calendrier vaccinal et attestation d'aptitude dès l'entrée en formation** :
  - ✓ Un calendrier vaccinal à jour et compatible avec la mise en stage en milieu hospitalier.
  - ✓ Un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'aide-soignant.

**L'enseignement clinique exige votre mobilité sur le TARN.**

## Calendrier

- **OUVERTURE DES INSCRIPTIONS** : Lundi 20 juillet 2021
- **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS** : Mercredi 20 octobre 2021
- **ENTRETIEN DE SELECTION** : Du lundi 4 octobre 2021 au vendredi 5 novembre 2021
- **AFFICHAGE DES RESULTATS** : Vendredi 12 novembre 2021
- **RENTREE EN FORMATION** : Lundi 17 janvier 2022

Le quota fixé à l'IFAS d'Albi pour janvier 2022 est de 64 places équivalents temps plein :

- **39 places équivalents temps plein,**
- **13 places réservées à la Formation Professionnelle Continue,**
- **12 reports.**

## Cout de la formation

- **6600 euros**

(Possibilité de prise en charge des frais pédagogiques par la Région Occitanie sous conditions)